



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Date de convocation : 18/07/2023

Date d'affichage : 18/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Mme Florence COSSARD, excusée
Mme Dominique CATEL
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à M. Jean-Claude GROUT
Mme Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain RASSET
Mr Pascal CAILLY a donné pouvoir à M. Ronald SAHUT

Secrétaire de séance : Alain NOEL

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

OBJET :

**DEMANDE DE PRÊT DE SALLE CORENTIN ANSQUER
DU 5 AU 9 JUIN 2024 - SYDEMPAD**

Monsieur le Maire informe les élus avoir rencontré Mr Loïc Paillard Directeur Adjoint de l'Action Culturelle et Communication du Sydempad, accompagné de Mme Marie-Laure Delahaye et Monsieur Pascal Legois.

Ce rendez-vous avait pour but de faire le point sur le dernier prêt de la salle Corentin Ansquer pour lequel certains problèmes ont été rencontrés et d'exposer les futures collaborations entre la Commune et le Sydempad.

Le conservatoire souhaiterait organiser un concert pour les élèves de classes à horaires aménagés et à cet effet, obtenir à titre gracieux la salle Corentin Ansquer du 5 juin (après-midi) eu 9 juin 2024.

En cas d'accord par la municipalité, une convention serait établie entre les 2 parties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au prêt de la salle Corentin Ansquer du 5 au 9 juin 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Sydempad

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 01 AOUT 2023

Affiché le :

Notifié le : 08 AOUT 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.